

# COMMUNE DE SAINT CHAMASSY

## COMPTE RENDU

SEANCE du 11 MARS 2019

=====

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, le lundi 11 mars 2019 selon convocation en date du lundi 4 février 2019 sous la présidence de Monsieur DELMAS Roland, maire.

**Présent-e-s** : DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, COMPOSTELLA Michel, AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige, JAUBERT Pascal.

**Excusé-e-s / Absent-e-s** : LALBAT Christophe, GUILLEMIN Antoine, BARSE Catherine, CULINE Bernadette, BRUNETEAU Sébastien.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 18 heures 35 min.

Le maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame AUDIBERT Sylvie est désignée à l'unanimité.

Il demande l'ajour à l'ordre du jour d'une délibération portant sur l'approbation des comptes de gestions 2018 de la trésorière, L'ajout est voté à l'unanimité.

### **I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est voté à l'unanimité.

### **II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

**Communauté de Commune Vallée de l'Homme**, le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 21 février 2019 a abordé les points suivant :

**Intervention de Nathalie MANET-CARBONNIERE**, Présidente du GAL sur le programme Leader. Le diaporama présenté ainsi que le guide du porteur de projet sont disponibles en ligne sur le site de la CCVH.

#### **Compte Administratif de 2018.**

##### Résultats de clôture :

en fonctionnement 1 528 248,25 €

en investissement - 682 155,75 €

Restes à réaliser en dépenses - 694 211,27 €

en recettes 958 666,92 €

Résultats définitifs - 417 700,10 €.

**Les dotations de péréquations** sont appelées à diminuer car la communauté de communes est considérée comme « riche » et la participation des communes par le biais du FNGIR est minorée.

**Le montant de l'attribution de compensation** pour les communes membres de la communauté de communes Vallée de l'Homme au titre de l'année 2019 est évalué pour la commune de Saint Chamassy à 19 082 €.

**Le projet vélo électrique** a remporté un franc succès et il est prévu de nouveaux investissements.

**Participation financière au projet de gymnase du Bugue** porté par le Conseil Départemental de la Dordogne qui doit faire face à un surcoût sur ce projet lié à l'implantation du bâtiment en zone bleue du futur PPRI, une rehausse de l'équipement de 1 mètre par rapport au sol est nécessaire. Cela représente une plus value de 25%, soit 570 000 € TTC. Le Conseil Départemental sollicite la participation de la communauté de communes pour le financement de 20 % du surcoût sur la base HT, soit 115 000 €. La participation de la communauté de communes sur le gymnase du Bugue serait donc portée de 500 000 € à 615 000 €.

**L'extension de l'Espace Socio Educatif et Sportif de Rouffignac**, Extension du gymnase par la réalisation d'un local de stockage de matériels. Située sur une des façades du bâtiment, ce local d'une surface de 112 m<sup>2</sup> facilitera l'exercice des associations. A ce jour, les zones de stockages des matériels des associations sont trop exigus. Par ailleurs, ce nouveau bâtiment accueillera une scène amovible et une loge pour des représentations diverses.

L'ensemble du compte rendu de cette séance est disponible sur le site de la communauté de communes à [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) dans l'espace téléchargement.

### III – DELIBERATIONS

**La séance est ouverte sous la présidence de Mme BORIE Arlette, pour délibérer sur :**

#### D 2019 06 : COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE

Le compte administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Roland DELMAS. Monsieur le maire se retire du vote et le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	3 837,00		12 438,87		16 275,87	
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>	<b>3 837,00</b>		<b>12 438,87</b>		<b>16 275,87</b>	
Résultats de clôture	3 837,00		12 438,87		16 275,87	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 837,00</b>		<b>12 438,87</b>		<b>16 275,87</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>3 837,00</b>		<b>12 438,87</b>		<b>16 275,87</b>	

**VOTE A l'unanimité.**

#### D 2019 07 - COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Roland DELMAS. Monsieur le maire se retire du vote et le conseil municipal après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		164 630,58		144 522,66		309 153,24
Opérations de l'exercice	353 750,18	421 047,75	538 536,60	150 665,22	892 286,78	571 712,97
<b>TOTAUX</b>	<b>353 750,18</b>	<b>585 678,33</b>	<b>538 536,60</b>	<b>295 187,88</b>	<b>892 286,78</b>	<b>880 866,21</b>
Résultats de clôture		231 928,15	243 348,72		11 420,57	
Restes à réaliser			9 112,00	133 410,00	9 112,00	133 410,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>353 750,18</b>	<b>585 678,33</b>	<b>547 648,60</b>	<b>428 597,88</b>	<b>901 398,78</b>	<b>1 014 276,21</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>231 928,15</b>	<b>119 050,72</b>			<b>112 877,43</b>

**VOTE A l'unanimité.**

**La Présidence du Conseil est reprise par Monsieur le maire.**

#### D 2019 08 – APPROBATION DES COMPTE DE GESTION

Après avoir entendu le rapporteur des comptes administratifs, monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur les comptes de gestion de 2018.

Vu les comptes de gestion rendus par Madame LAPORTE Delphine, trésorière, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2018 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2018 du budget annexe du lotissement et du Budget principal.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2018 établi au regard des comptes susmentionnés,

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Vu l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018,  
Considérant que la comptabilité de Madame LAPORTE Delphine, trésorière, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2018, admet les recettes et les dépenses telles que présentées,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs des comptes de gestion dudit exercice égaux à ceux des comptes administratifs,
- émet un avis favorable aux comptes de gestion du trésorier cités ci-dessus pour l'année 2018.

**VOTE A l'unanimité.**

#### **D 2019 09 - LE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FIPHFP**

Monsieur le maire expose que la commune a reçu du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une aide pour « améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap » d'un montant de 1 600€. Cette somme est destinée à financer l'achat de prothèses auditives pour un agent titulaire.

L'agent a fait l'avance de l'ensemble de la facture, il propose que le montant de l'aide perçue par la commune soit reversée sous forme de participation à l'agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide a l'unanimité :

DE FAIRE MANDATER la somme de 1 600€ à l'agent titulaire concerné

DE PORTER cette dépense au 658 « remboursement pour participation » au budget.

**VOTE A l'unanimité.**

#### **2019 10 - LES TARIFS DE LA MAISON DU BOURG**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la salle communale « Maison du Bourg » qui est disponible à la location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location à la journée de la « maison du bourg » en fonction de la période de l'année pour l'utilisation du chauffage et de la qualité du Contribuable demandeur comme suivant :

Périodes	Contribuables de la commune	Personnes extérieures à la commune	Caution pour dommages, Maison du Bourg, abords, mobiliers et matériels	Caution ménage
Du 01/05 au 15/10	50 €	90 €	400 €	60 €
Du 16/10 au 30/04	75 €	120 €	400 €	60 €

Autorise le maire à signer la convention de location ci-annexée.

#### **IV - AFFAIRES DIVERSES**

**Présentation du projet d'arrêté portant sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie et mise en place d'un groupe de travail :** Les conseillers municipaux « pompiers » étant excusés pour cette séance, il est décidé de prendre l'attache du référent SDIS 24 pour aider à la rédaction de cet arrêté. Monsieur le maire expose les grandes lignes de cet arrêté et il est décidé de faire appel au SDIS 24 pour le contrôle technique des hydrants. Celui-ci propose un prix forfaitaire de 20€ par Poteau incendie contrôlé alors que l'autre intervenant (soit le RDE 24) propose un prix de 48€.

**Etude des subventions aux associations demandées à ce jour :** Il est présenté la liste des associations subventionnées en 2018, ainsi que celles ayant demandées des subventions pour 2019. Le débat s'engage autour des montants qui pourraient être proposés aux associations. Monsieur le maire donne les montants demandés par les associations. Il propose que seules les associations qui auront demandé une subvention en fournissant une lettre de motivation, les intérêts que portent l'association à la commune, un RIB, le bilan financier de l'année écoulée, les statuts ainsi que la liste des membres du conseil d'Administration, pourront recevoir une subvention. La liste des associations sera transmise électroniquement aux conseillers. La liste sera votée au prochain conseil lors du budget communal.

**Les pièges pour frelons asiatiques.** Il est demandé de se renseigner sur le coût des pièges à frelons asiatiques proposés par la communauté de communes Vallée de l'Homme, pour un achat groupé.

**Ecole numérique :** Monsieur le maire expose que des devis sont arrivés concernant l'achat d'un système informatique permettant de mettre en place un système « d'école numérique ». Ce système sera acheter à 50% par la commune et le reste par l'Académie de Bordeaux. Pour le moment les devis s'échelonnent entre 5 224€ et 5249€. Cet investissement sera proposé au budget 2019.

**Projet route de Pégauret :** le chiffrage de l'ATD est arrivé la veille du conseil, les éléments sont présentés aux conseillers. Ils seront scannés pour diffusion aux conseillers.

**Le projet de restauration de la Cantine Scolaire** sera mis en place pour le budget 2019, et verra sa réalisation probablement à l'automne 2019.

**Restauration fête Saint Chamassy 18 et 19 mai 2019 :**

**Mme Audibert Sylvie** informe le conseil que lors de la réunion du Foyer Culturel du 4 mars 2019, Il a été évoqué qu'étant donné que le Comité des Fêtes est en sommeil, exceptionnellement cette année, le Foyer Culturel prendra à sa charge le vide grenier en plus du vide atelier d'artiste mais ni la restauration ni la buvette. Il souhaite qu'une autre association de la commune s'occupe de celle-ci lors de la Fête de Saint Chamassy.

**Mr le maire**, précise que la commune organise la venue de la fête foraine, et il souhaite en amont profiter de cette occasion pour trouver une équipe de bénévoles qui pourrait reconstituer le Comité des Fêtes et du coup tenir buvette et Rampeau.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à 21h30*

**Publié le 15 mars 2019.**